

REGLEMENT DU JEU-CONCOURS **« Facebook HTC DESIRE 610 avec @m6mobile »**

ARTICLE 1

La société **M6 WEB**, 89, avenue Charles de Gaulle, 92575 NEUILLY-SUR-SEINE Cedex, organise sur le site internet accessible à l'adresse URL <https://www.facebook.com/m6mobile> un jeu-concours « **Facebook HTC DESIRE 610 avec @m6mobile** », du **lundi 6 Octobre 2014 à 12h00 au mercredi 08 Octobre 2014 à 23h59 inclus**. La participation à ce jeu gratuit et sans obligation d'achat implique l'acceptation pleine et entière du règlement par les participants et son application par la société organisatrice.

ARTICLE 2

La participation à ce jeu-concours est ouverte à toute personne physique âgée de **13 (treize) ans minimum**, résidant légalement en France Métropolitaine, à l'exception des membres du personnel du groupe Métropole Télévision et de la société Orange France, de ses partenaires, de ses prestataires techniques, de tout parrain ou annonceur et de leur famille directe domiciliée à la même adresse, et disposant d'un accès à Internet, d'une adresse électronique et détenteur d'un compte personnel Facebook.

Toute participation d'un mineur à ce Jeu-Concours suppose l'accord préalable des personnes détenant l'autorité parentale sur ledit mineur.

ARTICLE 3

3.1 Pour participer au jeu-concours « **Facebook HTC DESIRE 610 avec @m6mobile** », les participants seront invités, du **lundi 6 Octobre 2014 à 12h00 au mercredi 08 Octobre 2014 à 23h59 inclus**, à se rendre sur le site internet accessible à l'adresse URL <https://www.facebook.com/m6mobile> et à se connecter à leur compte personnel Facebook.

Ce jeu-concours sera annoncé dans une publication sur la page officielle Facebook de M6 mobile. Les personnes désirant participer au présent jeu-concours devront suivre les instructions indiquées par la publication.

Il sera demandé aux participants de répondre à la question suivante : « Pourquoi avez-vous besoin d'un nouveau smartphone ? » dans la zone des commentaires sous le post.

Il est précisé qu'1 (une) même personne ne peut utiliser qu'1 (un) seul identifiant pour participer au présent jeu-concours. Le non-respect de cette disposition entraînera la disqualification du participant.

Un jury composé des membres de la société organisatrice (ci-après dénommé « le Jury ») choisira la réponse la plus originale et créative dans la semaine suivant la fin du jeu-concours.

3.2 **Au total, 1 (un) gagnant sera sélectionné par le Jury** à l'issue de la fin du jeu-concours, parmi les participants ayant correctement suivi la procédure d'inscription décrite dans le règlement. Le gagnant remportera **1 (un) smartphone HTC DESIRE 610** d'une valeur commerciale unitaire de 269,90€ TTC (deux cent soixante-neuf euros et quatre-vingt-dix centimes Toutes Taxes Comprises). Les gagnants recevront leur lot par voie postale.

Le fait de poster un commentaire répondant aux conditions énoncées au 3.1 implique l'acceptation du présent règlement.

ARTICLE 4

Le prix sera accepté tel qu'il est annoncé. Aucun changement (de date, de prix...) pour quelque raison que ce soit ne pourra être demandé par le gagnant.



Aucune contrepartie ou équivalent financier des gains ne pourra être demandé par le gagnant, sous quelque forme que ce soit, totalement ou partiellement.

Il est précisé que la société organisatrice ne fournira aucune prestation ni garantie, les gains consistant uniquement en la remise des prix prévus ci-dessus.

Le gagnant sera informé de son gain par l'organisateur du jeu sur son compte Facebook via un message privé dans les **3 (trois) jours suivant la sélection effectuée par le Jury. Après avoir reçu ce message**, il devra fournir à M6 WEB son nom et prénom ainsi que son adresse postale.

Le lot sera adressé par voie postale par la société organisatrice dans le mois suivant la sélection effectuée par le Jury.

A défaut de réception de ses coordonnées dans les 7 (sept) jours suivant la première prise de contact par M6 WEB, le silence du gagnant vaudra renonciation pure et simple de son gain, lequel sera automatiquement attribué à 1 (un) gagnant suppléant, sélectionné selon les mêmes modalités et conditions.

La société organisatrice ne pourra en aucun cas être tenue pour responsable si les coordonnées postales fournies par le gagnant s'avèrent inexactes, incomplètes ou erronées.

La société organisatrice ou le partenaire externe ne pourra en aucun cas être tenu pour responsable en cas de perte et/ou de détérioration du lot par la poste et/ou en cas de fonctionnement défectueux des services de la poste et/ou si l'adresse communiquée par le gagnant est erronée.

Aucun message ne sera adressé aux perdants.

ARTICLE 5

Il ne peut y avoir qu'un seul gagnant par foyer (même nom, même adresse), quel que soit le mode de participation utilisé pour le présent jeu-concours. Un même participant ne peut remporter qu'un seul lot pendant toute la durée du jeu.

Ne seront pas prises en considération les candidatures adressées en dehors des délais prévus à l'article 1, celles ne respectant pas la forme des messages définis à l'article 3 ou celles contraires aux dispositions du présent règlement.

Le non-respect de cette clause entraînera la disqualification immédiate du participant.

ARTICLE 6

La connexion Internet pour la participation à ce jeu-concours sera remboursée sur simple demande écrite auprès de M6 WEB - Concours, « **Facebook HTC DESIRE 610 avec @m6mobile** », 89, avenue Charles de Gaulle, 92575 Neuilly-sur Seine Cedex.

Pour les participants accédant au présent jeu concours à partir de la France métropolitaine via un modem et au moyen d'une ligne téléphonique facturée selon le temps passé (à l'exception des abonnements câble, ADSL et forfaits incluant ou offrant les coûts de communication) les coûts de connexion engagés pour la participation au présent jeu-concours seront remboursés sur la base de 0,021 €TTC (vingt et un millièmes d'euro Toutes Taxes Comprises) la minute, incluant la minute indivisible crédit temps première minute à 0,11 €TTC (onze centimes d'euro Toutes Taxes Comprises).

Etant donné qu'en l'état actuel des offres de service et de la technique, certains fournisseurs d'accès à Internet offrent une connexion gratuite ou forfaitaire aux internautes, les participants sont informés que tout accès au jeu-concours s'effectuant sur une base gratuite ou forfaitaire



(tels que notamment connexion par câble, ADSL...) ne pourra donner lieu à aucun remboursement, au motif que l'abonnement aux services du fournisseur d'accès est dans cette hypothèse contracté par l'internaute pour son usage global de l'Internet et que le fait pour le participant de se connecter au site Internet de la Société organisatrice du jeu ou de ses partenaires et de participer au jeu-concours ne lui occasionne aucun frais supplémentaire.

Toute demande de remboursement ne contenant pas les informations ci-dessous ne pourra être traitée :

- le nom du jeu-concours : « **Facebook HTC DESIRE 610 avec @m6mobile** »
- la date de participation au jeu,
- un relevé d'identité bancaire,
- le nom du fournisseur d'accès,
- une copie du contrat d'abonnement par lequel s'est faite la connexion pour participer à ce Jeu-Concours,
- une copie de la facture détaillée de l'opérateur de télécommunication par lequel la connexion a été effectuée et mentionnant le nom de l'abonné. Le coût de la facture détaillée pourra également être remboursé sur présentation des justificatifs si celle-ci n'est pas délivrée gratuitement par l'opérateur de télécommunication.

Toute demande de remboursement devra être adressée au plus tard 2 (deux) mois après la fin du Jeu-concours (le cachet de la Poste faisant foi) à **M6 WEB – Jeu-Concours « Facebook HTC DESIRE 610 avec @m6mobile**», 89, avenue Charles de Gaulle, 92575 Neuilly-sur-Seine Cedex. Les frais postaux seront remboursés sur la base d'un timbre au tarif lent en vigueur **[0,56 € TTC (cinquante-six centimes d'euros Toutes Taxes Comprises)]** à la date de dépôt du présent règlement.

Les frais postaux engagés pour la demande de remboursement, calculés au tarif lent en vigueur à **0,56 € TTC (cinquante-six centimes d'euros Toutes Taxes Comprises)**, pourront être remboursés au tarif lent en vigueur, sur demande sur demande expresse, écrite et justifiées, dûment formulée dans la demande de remboursement.

Dans ce dernier cas, il est précisé que seuls seront pris en compte, dans le calcul du remboursement au tarif lent en vigueur des frais postaux engagés, les pages et documents strictement nécessaires au traitement de la demande, tels que décrits ci-dessus.

Pour faciliter le traitement des demandes de remboursement, une seule demande récapitulative par participant est souhaitée, ladite demande pouvant inclure l'ensemble des frais de participation exposés pendant toute la durée du jeu-concours.

ARTICLE 7

M6 WEB se réserve le droit pour quelle que raison que ce soit, de modifier, prolonger, écourter, suspendre ou annuler ce jeu-concours sans préavis, sans que leur responsabilité soit engagée de ce fait. Il est précisé que dans une telle hypothèse les dotations et leur valeur pourront être ramenés au prorata de la nouvelle durée du jeu. Aucun dédommagement ne pourra être demandé par les candidats.

M6 WEB se réserve la possibilité de remplacer les lots par des produits d'une valeur égale ou supérieure en cas d'indisponibilité desdits lots, sans qu'aucune réclamation ne puisse être formulée à cet égard.

Toutefois, si le prix annoncé ne pouvait être livré par la société organisatrice, pour des raisons indépendantes de sa volonté ou en cas de non-fourniture des lots par le partenaire, aucune contrepartie ou équivalent financier ne pourra être réclamé.



Le gagnant autorise expressément et gracieusement l'utilisation et la diffusion de ses noms, prénom, adresse, sur le site internet m6mobile.fr, ainsi qu'à l'occasion de toute campagne publicitaire ou promotionnelle liées au présent concours.

Dans le cadre de la participation d'un mineur, cette autorisation suppose l'accord préalable des personnes détenant l'autorité parentale sur ledit mineur.

Conformément à la loi Informatique et Libertés n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, tout participant dispose d'un droit d'information, d'accès de rectification, de modification et de suppression des données nominatives le concernant, et peut s'opposer au traitement informatique de ces informations en écrivant à l'adresse du jeu : **M6 WEB- Jeu-Concours « Facebook HTC DESIRE 610 avec @m6mobile»**, 89 avenue Charles de Gaulle, 92575 NEUILLY- SUR- SEINE Cedex.

ARTICLE 8

M6 WEB rappelle aux participants les caractéristiques et les limites du réseau de télécommunication et décline toute responsabilité quant aux conséquences de la connexion des participants à ce réseau via Internet.

En outre, leur responsabilité ne pourra en aucun cas être retenue en cas de problèmes d'acheminement ou de perte de courrier postal ou électronique.

Plus particulièrement, M6 WEB ne saurait être tenue responsable de tout dommage, matériel ou immatériel causé aux participants, à leurs équipements informatiques et aux données qui y sont stockées, et aux conséquences pouvant en découler sur leur activité personnelle, professionnelle ou commerciale.

M6 WEB ne saurait davantage être tenue responsable au cas où un ou plusieurs participants ne pourraient parvenir à envoyer leur réponse sur Internet du fait de tout défaut technique ou de tout problème lié notamment et non limitativement à/aux :

- l'encombrement du réseau,
- une erreur humaine ou d'origine électrique,
- toute intervention malveillante,
- la liaison téléphonique,
- matériel ou logiciels,
- tous dysfonctionnements de logiciels ou de matériel,
- un cas de force majeure,
- des perturbations qui pourraient affecter le bon déroulement des jeux.

ARTICLE 9

M6 WEB pourra annuler tout ou une partie du jeu-concours s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit, notamment de manière informatique dans le cadre de la participation au jeu-concours ou de la détermination des gagnants.

M6 WEB se réserve, dans cette hypothèse, le droit de ne pas attribuer les dotations aux fraudeurs et/ou de poursuivre devant les juridictions compétentes les auteurs de ces fraudes.

ARTICLE 10

Le simple fait de participer à ce jeu-concours entraîne l'acceptation pure et simple du présent règlement et de l'arbitrage de la société organisatrice pour les cas prévus et non prévus.

En cas de réclamations, pour quelque raison que ce soit, les demandes devront être transmises dans un délai de 3 (trois) mois à compter de la date de clôture du jeu-concours à l'adresse suivante :

M6 WEB - Jeu-Concours « Facebook HTC DESIRE 610 avec @m6mobile», 89 avenue Charles de Gaulle, 92575 NEUILLY-SUR-SEINE Cedex, le timbre sera remboursé sur demande au tarif lent en vigueur dans la limite d'une demande par foyer, même nom, même adresse.



LE PRESENT REGLEMENT EST REGI PAR LA LOI FRANCAISE. LES PARTIES S'EFFORCERONT DE RESOUDRE A L'AMIABLE TOUT LITIGE QUI SURVIENDRAIT A L'OCCASION DE L'EXECUTION DU PRESENT REGLEMENT.

